CONCORDAT DU 18 OCTOBRE 1996 SUR LES ENTREPRISES DE SECURITE

LISTE DES CONDUCTEURS DE CHIEN (art. 10a du Concordat. Autorisation d'utiliser un chien)

(à communiquer à l'autorité compétente une fois par année ainsi que lors de chaque mutation)

(CES 01.10.04)

ENTREPRISE DE SECURITE :	**DATE DE LA MISE A JOUR :**

Nom du conducteur	Prénom	Nom du Chien	Race	N° puce (n° LOS)	Date de naissance du chien	Date de l'autorisation	Date de validité	n° de carte